

## Conditions générales de vente

### Version adoptée par le Conseil d'administration du 15 mai 2024

Les présentes conditions générales - CGV s'appliquent à toutes relations contractuelles convenues avec la SPL GTM Nautisme par voie papier ou dématérialisée.

#### Article 1 : STATUT ET FORME JURIDIQUE

L'établissement, dénommé *8 milles nautic*, est une société publique locale, immatriculé au R.C.S de Coutances sous le numéro de Siret 982 581 928 00016, dont le siège social est situé à l'hôtel de la Communauté de communes de Granville Terre et Mer - 197 avenue des Vendéens 50 400 Granville - qui a pour objet l'organisation, l'encadrement et l'enseignement des activités et loisirs nautiques, sous toutes leurs formes, pour tous publics, qu'ils soient à visée de pratique éducative & sociale, de pratique récréative & de loisir à la plus compétitive, touristique et à destination des entreprises ; l'exploitation et la gestion avec efficience des équipements publics "bases nautiques", y compris sur le volet hébergement et restauration. Dans ce cadre, la société propose les prestations suivantes : hébergement, restauration, activités et loisirs nautiques, formation, bateau école, location, événementiel.

La SPL GTM Nautisme a pour :

- N° TVA intracommunautaire : FR89982581928 ;
- Code APE : 9329Z – Autres activités récréatives et de loisirs
- Numéro d'habilitation de l'établissement : 502181029 ;

L'établissement 8 Milles Nautic peut être contacté par téléphone au 02.33.91.22.60 ou par mail à contact@8millesnautic.com

#### Article 2 : CONDITIONS D'APPLICATION ET DE RESERVATION

Tout séjour ou programmation d'activités nautiques donne lieu à l'établissement d'un contrat de réservation, d'un devis ou d'une fiche d'inscription qui constituent un engagement réciproque des parties. Ces documents définissent le contenu de votre commande, les tarifs appliqués, les prestations souscrites, les effectifs et les éventuelles garanties souscrites.

Les présentes CGV sont communiquées avec le contrat de réservation, le devis ou la fiche d'inscription. Tous les prix et tarifs indiqués s'entendent en EUROS et TTC, sous réserve de modification du taux de TVA en vigueur.

La signature du contrat de réservation, du devis ou de la fiche d'inscription implique l'acceptation des CGV et des règlements intérieurs.

Toute demande de réservation doit être confirmée par écrit avec le versement d'un acompte ou du solde, selon le type de demande, dans le délai de confirmation indiqué par nos services. A la date butoir, l'établissement considérera la réservation non confirmée et l'annulera.

#### Article 3 : PRESTATIONS

**Hébergement / Restauration** : Le centre d'hébergement se situe sur la base nautique de Granville - 260 Boulevard des Amiraux 50400 Granville. Les chambres sont de 2 à 4 lits. Les éléments de confort sont les suivants : draps housse, oreillers, taies d'oreiller et couvertures fournis ; ménage un jour sur deux ; lavabos, douches et toilettes pour deux chambres. Les prestations non consommées faisant partie d'un forfait ne donnent pas lieu à une réduction. Le centre ne peut garantir le regroupement des chambres sur le même étage pour un même groupe. Les chambres sont disponibles à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées pour 9h30 le jour du départ.

En cas de force majeure ou de circonstances particulières, le centre se réserve la possibilité de loger ou servir les repas d'un groupe ou de certains membres de celui-ci dans un autre établissement offrant au minimum les mêmes prestations et sans modification tarifaire.

Sauf dispositions particulières convenues au préalable avec nos services, les horaires de repas sont les suivants :

- **Petit déjeuner** : de 7h30 à 8h45 | **Déjeuner** : de 12h à 12h45 | **Dîner** : de 19h à 19h45. En dehors de ces horaires, le service n'est pas assuré.

**Location de salles** : Sauf accord préalable, les salles sont mises à disposition par tranche horaire de 4 heures. Chaque tranche horaire correspond à une 1/2 journée facturée. Les salles sont toutes équipées de tables, de chaises et d'un tableau blanc. Le client s'engage à libérer les salles au terme prévu et dans l'état ou celles-ci lui ont été remises. Il convient que celui-ci se fasse préciser auprès de l'accueil, au début de son séjour, les conditions d'ouverture et de fermeture des portes des salles.

**Activités nautiques** : les activités sont proposées, aux clients hébergés, aux groupes et individuels extérieurs à l'établissement. Toutes les activités sont encadrées par des moniteurs qualifiés titulaires d'une carte professionnelle. À tout moment, l'établissement se réserve le droit d'aménager les séances afin de garantir les conditions de sécurité. La responsabilité de l'établissement ne s'étend pas au-delà des horaires des séances.

Tout pratiquant d'une activité nautique (voile à l'année, stage, cours particulier) devra être titulaire d'une licence FFV, club ou passeport voile valable à l'année civile dans toutes les Écoles Françaises de Voile.

#### Article 4 : GARANTIE DE PRIX - TARIFS

Les prix communiqués de nos activités et séjours ont été calculés en fonction des conditions économiques connues au moment de la diffusion de notre documentation papier ou numérique. Ils n'ont pas valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Les prix s'entendent TTC. Pour les individuels, les prestations doivent être réglées intégralement au moment de l'inscription. Des frais administratifs sont appliqués sur les prestations de groupes.

#### Article 5 : MOYENS DE PAIEMENTS

L'établissement vous propose différents moyens de paiements :

- Carte Bancaire
- Chèque à l'ordre de la SPL GTM Nautisme,
- Virement bancaire pour les prestations nautiques sur le compte de la Banque Populaire Grand Ouest FR76-1380-7006-0833-9215-8676-359 | BIC : CCBPFRPPNAN
- Virement bancaire pour les prestations hébergement et restauration sur le compte de la Banque Crédit Mutuel FR76-1548-9047-0600-0594-2810-217 | BIC : CMCFR2A
- Chèque ANCV ou ANCV Connect. Tous les chèques ANCV envoyés par courrier doivent l'être par lettre recommandée avec Accusé de Réception ou lettre suivie. Le montant total des chèques devra être stipulé dans ce courrier.

#### Article 6 : LES ACOMPTE

##### Toutes prestations de groupe et hébergements individuels

Le montant des acomptes demandé pour les séjours et les activités nautiques, est le suivant :

- 50 % du montant à la réservation ;
- 90% du montant du séjour deux mois avant la date de la prestation ;
- Le solde à la fin de la prestation.

Pour une réservation à moins de 30 jours de la prestation, l'intégralité du montant de la réservation est demandée. Toute prestation est considérée comme définitivement confirmée après le versement de l'acompte et réception du contrat de réservation, du devis ou de la fiche d'inscription, complétés, paraphés et signés.

**Cas particuliers :**

**Pour les stages individuels et les permis de plaisance côtier et hauturier**, la totalité du paiement doit se faire lors de l'inscription. En l'absence de règlement, vos places ne sont pas réservées.

**Pour l'école de sport** : un paiement échelonné peut être proposé.

**Pour les formations** : le paiement est échelonné et précisé dans le contrat de formation.

## Article 7 : MODIFICATION DE LA PRESTATION

**Pour les séjours avec ou sans activités nautiques** : Toute modification de la prestation devra faire l'objet d'une demande écrite, d'un accord de la part de l'établissement et de l'envoi d'un nouveau devis. Ce devis modificatif devra être retourné, signé, pour acceptation des modifications. Toute baisse d'effectif, annoncée à moins de 15 jours de la date de séjour ou d'activité, sera facturée et due par le client. Pour les activités nautiques, une activité de substitution sera proposée et mentionnée sur le devis.

**Pour les stages individuels :**

**De votre fait** : Aucune modification ne sera acceptée dans les 15 jours précédent votre stage.

**Du fait de l'établissement** : pour diverses raisons, il peut vous être proposé un autre stage que celui auquel vous êtes inscrit. Vous êtes libre de ne pas accepter. Dans ce cas nous vous remboursons les sommes versées. L'établissement se réserve le droit de regrouper 2 stages avec des stagiaires de niveaux et d'âges différents. Dans ce cas, il en informera préalablement les stagiaires.

## Article 8 : DELAI DE RETRACTATION

Selon l'article L121-21 du code de la consommation, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours pour toutes inscriptions conclues hors établissement. Celui-ci devra se faire par lettre recommandée avec Accusé de Réception ou par mail avec Accusé de Réception.

## Article 9 : ASSURANCE ANNULATION

Notre établissement propose une assurance annulation, à destination des groupes et des individuels, valable sur l'ensemble de nos prestations (nautisme, hébergement et restauration), dont l'objet est de couvrir l'assuré en cas d'impossibilité d'effectuer la ou les prestations pour raisons médicales ou toutes causes aléatoires stipulées dans le contrat :

- Assurance Meetch – 15 rue des halles - 75001 PARIS - [contact@meetch.io](mailto:contact@meetch.io)

## Article 10 : ANNULATION

**Toute annulation devra se faire par lettre recommandée avec Accusé de Réception ou par mail avec Accusé de Réception.**

**Annulation de votre fait** : notre établissement vous proposant une assurance annulation, sans souscription de cette offre, aucun remboursement ne sera effectué, quel que soit le motif et le délai de prévention.

En cas de souscription à l'offre :

- Pour les stages de voile, le montant total facturé et payé hors frais d'assurance, vous sera remboursé.
- Pour l'hébergement, une facture d'annulation vous sera fournie si tous les acomptes demandés à la date de l'annulation (Cf. Article 6) sont réglés. Sans paiement de ceux-ci, vous ne pourrez être remboursés.
- Pour l'école de sport et la formation CQP Initiateur voile, le remboursement se fera au prorata du nombre de séances ou de semaines manquées.

**Annulation du fait de l'établissement :**

La Direction se réserve le droit d'annuler ou regrouper des stages en cas d'insuffisance de participants. Une autre proposition vous sera faite. En cas de refus, vous serez remboursés des sommes versées hors frais d'assurance. En cas de conditions météorologiques défavorables, l'établissement se donne le droit d'annuler au maximum 2 séances sans report ou remboursement. Des séances à terre et/ou des activités de remplacement seront automatiquement proposées.

## Article 10 : EXCLUSION

Les personnes majeures ou mineures bénéficiant des services de l'établissement doivent respecter son règlement intérieur. En cas de problèmes importants (violences physiques ou verbales, vol, consommation d'alcool, de produits stupéfiants, propos discriminatoires, etc.) d'inadaptation ou de non-respect des règles de vie, le participant pourra être renvoyé. Les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur seront à sa charge. Aucun remboursement de séjour ou d'activité ne sera effectué.

## Article 11 : MATERIEL

Tout matériel manquant ou détérioré (clefs, mobilier, équipement audio-visuel, matériel de sport et de loisir) sera facturé sur la base du tarif des fournisseurs.

Par ailleurs une utilisation inappropriée du matériel entraînant des dégradations fera automatiquement l'objet d'une facturation.

L'établissement décline toute responsabilité quant à la perte, la dégradation ou le vol d'objets personnels (vêtements, lunettes, téléphone, matériel électronique, montres, bijoux, etc.) aussi bien en navigation que dans les locaux.

## Article 12 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure (incendie, dégâts des eaux, indisponibilité des locaux pour travaux, etc.), l'établissement préviendra le client de l'annulation du séjour ou de l'activité et remboursera les acomptes versés hors assurance.

## Article 13 : RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par écrit au directeur de l'établissement dans un délai maximum de 15 jours. En cas de désaccord sur la réponse apportée, vous pourrez vous adresser à un médiateur selon les modalités qui vous seront communiquées sur simple demande à [reclamation@8millesnautic.fr](mailto:reclamation@8millesnautic.fr)

## Article 14 : ASSURANCES

Chaque client a la possibilité de souscrire des garanties complémentaires (capitaux invalidité / décès / avant départ / multirisque découverte avec ou sans assistance). Il appartient aux responsables de groupes de se garantir en Responsabilité Civile pour toutes les activités sportives ou de loisir autres que celles organisées et encadrées par le personnel de l'établissement.

L'établissement est assuré en responsabilité civile multirisques Entreprises pour ses locaux et ses prestations auprès de la MAIF CS90000 - 79038 - NIORT CEDEX 9. Tous les pratiquants voile sont assurés au titre des contrats souscrits par la Fédération Française de Voile :

« **Responsabilité civile** » (MAIF/VERSPIEREN) Assurance Mader - Immeuble « le Challenge » Bd de la république - BP 93004 - La Rochelle Cedex | Tel : 05.46.41.20.22 | Fax : 05.46.41.64.80 | <http://www.mader.fr> ou mail : [ffvoile@mader.fr](mailto:ffvoile@mader.fr)

« **Individuelle Accident** » (MDS) Mutuelle Des Sportifs - 2/4 rue Louis David - 75782 - Paris Cedex 16 - Tel : 01.53.04.86.69/86 | Fax : 01.53.04.86.87 | <http://www.ffvoile.fr> ou mail : [ffv@grpmds.com](mailto:ffv@grpmds.com)

A l'exception d'un cas d'effraction, l'établissement ne peut être tenu pour responsable des vols ou des dégradations subis sur les biens et le matériel des résidents, organisateurs ou participants à des activités ou réunions.

## Article 15 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'établissement collecte aux fins de l'organisation de séjours et d'activités, les données nécessaires à la gestion des inscriptions et au déroulement des séjours et activités (civilité, nom, prénom, date de naissance, situation familiale, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique, données relatives au règlement, etc.). L'établissement s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel et à traiter et utiliser ces données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et Libertés ».

## Article 16 : DROIT A L'IMAGE

L'établissement est susceptible de réaliser des reportages photographiques et audiovisuels pendant la durée des prestations. Sauf avis contraire de votre part lors de la réservation, nous nous réservons la possibilité d'utiliser des images dans les brochures, sur le site Internet et dans tous les documents faisant la promotion de l'établissement.

## Article 17 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de son engagement en faveur de la préservation de l'environnement, 8 Miles Nautic met en place des actions concrètes pour limiter son impact écologique. À ce titre, nous encourageons chacun de nos visiteurs à adopter les bons gestes, notamment en utilisant les dispositifs de tri sélectif mis à disposition sur le centre.

Parce que **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas**, il est interdit d'apporter de la nourriture et de consommer des repas dans les chambres et les espaces communs qui ne sont pas prévus à cet effet.

En cas de non-respect, si des déchets alimentaires sont constatés, un **forfait de 10 €** pourra être appliqué pour la gestion d'un sac poubelle de 160 L. Il est également possible, en alternative, que vous repartiez avec vos déchets, sans facturation supplémentaire.

Nous vous remercions pour votre compréhension et pour votre engagement à nos côtés.

## Article 18 : JURIDICTION COMPÉTENTE

Tous litiges relatifs à l'exécution des présentes clauses sont de la compétence des tribunaux dans le ressort desquels se situe la Ville de Granville.

### Je dois avoir :

- **Lu les règles de vie.**
- **Pris connaissance des engagements environnementaux de l'établissement et les respecter (art. 17).**

- J'atteste avoir pris connaissance de l'offre d'assurance complémentaire.
- Je souhaite souscrire l'offre d'assurance complémentaire
- Je ne souhaite pas souscrire d'offre d'assurance complémentaire.

Nom du signataire :

Date :

Signature et cachet :